

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT ALBAN DES VILLARDS
du 12 décembre 2025 à 17 h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 jusqu'à 18h39, 6 après 18h39

Absents : 4 jusqu'à 18h39, 5 après 18h39

Procuration 1

Date de convocation : 6 décembre 2025

Etaient présents : Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Michel DONDA (jusqu'à 18h39), Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Annie BORDAS (excusée), Vincent DARVES-BLANC, Valérie LAUROT, Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP),

Secrétaire de séance : Marc CLERIN

Avant le début de la séance, Jacqueline Dupenloup sollicite l'accord du Conseil Municipal afin que le point 2 soit examiné en dernier point de l'ordre du jour afin que Michel Donda qui ne peut assister ni à la discussion ni au vote sur ce dossier, étant familialement concerné, puisse quitter la séance. Le Conseil Municipal accepte cette modification de déroulé de séance.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 28-11-2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des votants.

2) Subvention aux Associations

Subvention à l'Association des Amis des Villards

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention 2025 de l'association « Les Villarins et Amis de la vallée des Villards ».

Cette association présente un exercice 2024-2025 déficitaire de 912,19 € et équilibre son budget prévisionnel 2025-2026 avec une ligne « subventions » de 1200 € au total.

Considérant que le compte administratif et le budget prévisionnel ont bien été fournis,

Considérant l'intérêt des actions de l'association, « Les Villarins et Amis de la vallée des Villards » pour la commune de Saint-Alban-des-Villards.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des 7 votants (Jean-Luc Pluyaud ne prenant pas part au vote) le versement à l'association « Les Villarins et Amis de la vallée des Villards » d'une subvention de 300.00 €

3) Point budgétaire

Aucune décision modificative n'étant nécessaire, ce point est sans objet.

4) Point sur la réalisation des schémas directeurs eau et assainissement

La 4 C a conclu en octobre 2024 un marché avec la SAS BAC CONSEILS (mandataire d'un groupement de bureau d'études) pour un montant de 1 161 196 € HT.

Le 23 juin 2025, la 4C a délibéré pour porter la durée du marché à 23 mois, ce qui porterait la conclusion de l'étude à septembre 2026.

Les conclusions de la phase 1 de l'étude « état des lieux et recueils des données pour le schéma d'assainissement collectif » ont déjà été présentées aux élus et la phase 2 est en cours. La non-conformité de nos décanteurs (sous Planchamp et sous Premier Villard : installations obsolètes ; au Pied des Voûtes : installation actuellement surdimensionnée) a été pointée.

Lors d'une réunion d'analyse des résultats portant sur toutes les communes de la 4C tenue le 8 décembre 2025, la commune de St Alban des Villards a pu interroger le bureau d'études EPTEAU chargé du dossier, le représentant de la direction départementale des territoires et monsieur Sylvain Louveton, chef de service de l'eau au pôle aménagement du département – direction de l'Environnement.

La question posée par la commune a été : « eu égard à la non-conformité de nos décanteurs et à la trame d'inconstructibilité qui en découle dans notre PLU, la Commune de St Alban des Villards doit-elle s'engager dans des études de mise en conformité ou doit-on attendre les conclusions de l'étude menée par la 4 C? » La commune a eu pour réponse qu'il convient d'attendre les conclusions de l'étude en cours, menée sous l'égide de la 4 C.

Le schéma directeur d'assainissement collectif doit être finalisé en 2026 (juin ?). Il contiendra des pistes de solutions pour les mises en conformité et les communes pourront prendre leurs décisions en 2027.

5) Restauration scolaire, délibération du CCAS

Lecture est faite de la délibération prise le 3 décembre à l'unanimité des 7 votantes par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Alban des Villards :

AIDE AUX FAMILLES ---- frais de restauration scolaire pour l'année 2026

Le conseil d'administration du CCAS,

- Considérant que par délibération n°33/2025 du 23 juin 2025, la 4 C a validé la prise de compétence « organisation, gestion, service et surveillance de la restauration scolaire » à compter du 1^{er} janvier 2026

- Considérant que cette compétence s'exercera pour l'inscription des enfants, la commande des repas, les relations contractuelles avec le prestataire, la facturation et la régie pour la totalité des sites de restauration scolaire sur le territoire de la 4 C, qui inclut l'Ecole Intercommunale de la Vallée des Villards

- Considérant que le prix d'un repas sera fixé de 4,84 € à 5,34 € par enfant

- Considérant que les familles de la vallée des Villards perdent, en cours d'année scolaire 2025-2026, le bénéfice de la gratuité qui avait été définie par les municipalités pour les repas pris par leurs enfants

- Considérant que le Conseil Municipal de Saint-Alban-des-Villards à l'unanimité des votants, a « donné mandat au CCAS pour participer financièrement au prix payé par les familles pour les repas de restauration scolaire, soit de manière forfaitaire, soit avec prise en compte des quotients familiaux » (compte-rendu du .

- Considérant que le CCAS de Saint Alban des Villards est un Etablissement Public Communal Administratif doté de la personnalité morale de droit public, avec un budget propre, qui peut mener une action sociale à caractère général

- Considérant que la situation géographique excentrée de la commune de Saint-Alban-des-Villards rend plus difficile l'accès à tous les services dédiés à l'enfance (halte-garderie, centre aéré, pratique des sports collectifs ou individuels, ateliers d'éveil ou de pratique musicale, etc...)

- Considérant que l'aide aux familles pour le paiement de la restauration scolaire locale doit être considérée comme une réponse à cette réalité,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale décide à l'unanimité des 7 votants d'inscrire à son budget 2026 une somme de 5 200 € consacrée à l'aide aux familles dont les enfants fréquentent la restauration scolaire, afin que la part restant à charge des familles par repas et par enfant soit de **un** euro.

6) Enquête publique Plan Local Urbanisme

Lecture est faite des questions posées par Monsieur le Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique close le 24 novembre. La commune a rencontré Monsieur le Commissaire enquêteur le 3 décembre. Celui-ci a formulé ses questions, dont le Conseil prend connaissance et discute. La commune aidée par le bureau d'étude EPODE doit exprimer ses réponses avant le 18 décembre. Monsieur le Commissaire Enquêteur rendra ensuite son rapport pour le 24 décembre.

7) Affaires foncières

Sans objet

8) Questions diverses

Christophe Cirette attire l'attention du Conseil Municipal sur la vitesse excessive dans le chef-lieu, compte-tenu de la présence d'enfants. Contact sera pris auprès des services du département pour conseil sur un dispositif de ralentissement.

9) Convention d'occupation du domaine public Triandou et appartements associés – prestation de service pour les deux gîtes touristiques de la mairie : suites à donner après le retrait du binôme classé en candidat numéro un

M. et Mme Nury, retenus prioritairement pour signature d'une convention d'occupation du domaine public Triandou et appartements associés, accompagnée d'une prestation de service pour les deux gîtes touristiques de la mairie, se sont désistés 3 jours après en avoir été avisés.

Le Conseil Municipal discute de la signature de convention avec le second binôme de candidats, Anaïs Thiéry et Julien Donda. La majorité des conseillers présents souhaite préciser plusieurs points (horaires d'ouverture, gestion des appartements et gîtes) avant d'engager signature.

Fin de séance à 20h24.